



Tribune de l'ensemble des organisations syndicales du Département du Nord

Christian Poiret met en danger les agent·es du Département du Nord... Ça suffit ! Il doit partir !

Mesdames et Messieurs les conseiller·es départementaux du Nord,

Aujourd'hui, nous vous interpellons avec gravité et urgence.

Nous, l'ensemble des représentant·es du personnel et des organisations syndicales du Département du Nord sommes véritablement alarmé·es par les discours, les postures et les actes posés par le président du département C. Poiret à l'encontre des professionnel·les et des populations.

Nous sommes témoins de la dégradation massive de notre service public, des conditions d'exercice des missions, de l'état de santé physique et psychique inquiétant de nos collègues en lien évident avec la pénurie de moyens orchestrés par des choix politiques totalement assumés.

À ces choix s'ajoute maintenant un mépris non dissimulé à l'égard des agent·es sous la forme d'insultes directes et assumées qui portent frontalement atteinte à l'engagement et la conscience professionnelle des agentes et agents départementaux qui travaillent tous les jours auprès des habitant·es.

Les agent·es du Département du Nord sont aujourd'hui victimes d'un climat toxique, alimenté par des propos irresponsables et une gestion autoritaire.

Le 24 janvier dernier, C. Poiret a décidé de désigner les travailleurs sociaux et médico-sociaux comme ses adversaires. En ciblant ces professionnel·les engagé·es et en exigeant d'elles et eux de faire le choix de se soumettre au mode dégradé ou de quitter leur emploi et la collectivité, il a provoqué chez l'ensemble des agent·es de la collectivité que nous représentons une exaspération et une colère inédites.

Ses propos hurlés, comminatoires, révèlent une attitude profondément dangereuse, qui affecte l'intégrité psychique des collègues, mine le moral des équipes, fragilise les services publics et met en péril la cohésion sociale de notre territoire.

En effet, au-delà des services sociaux, dans les collèges, la culture, la voirie, les services administratifs et techniques, toutes et tous se sentent visés, touchés et constatent le manque total de considération qui leur est adressé.

Nous l'affirmons, nos collègues sont en danger tant les conflits éthiques et de valeur, ainsi que la charge de travail, affectent gravement leur santé.

Nous l'affirmons, les populations le sont aussi tant la volonté de les acculer à des conditions de vie intenable tient lieu de politique d'action sociale.

Le rôle d'un président de Département est de rassembler, de protéger et de servir. Or, Christian Poiret a failli à cette mission. Ses propos et son attitude ont divisé, blessé et affaibli le personnel. Ils ont porté atteinte à l'image du Département du Nord et à la confiance que les agent·es placent en l'exécutif territorial.

Depuis trop longtemps, nous, représentant·es du personnel, tentons de porter la parole du terrain, de faire entendre la détresse et le désarroi de nos collègues, de démontrer la dégradation de leur santé physique et psychique, de formuler des propositions concrètes sans jamais provoquer de réaction de la part de l'exécutif.

Nous faisons donc le constat irrémédiable que nous nous retrouvons dans une impasse, face à un président qui assume toutes ses décisions mortifères et ne respecte personne. **Il est donc indigne de sa fonction.**

Plus rien ne semble pouvoir modérer Christian Poiret, le raisonner ni même encore le maîtriser.

Alors qu'il a été invité à s'excuser et qu'il avait la possibilité de nuancer ses propos, C. Poiret fait le choix de, non seulement les maintenir, mais de les réaffirmer en particulier par voie de presse et lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire du 5 février dernier. Cette brutalité s'inscrit dans une suite d'événements parmi lesquels l'agression de deux d'entre nous dans un couloir du Nouveau Forum le 18 décembre dernier marque un cap. L'enchaînement des faits depuis cette date ressemble beaucoup à une fuite en avant.

En revendiquant un fonctionnement des services départementaux en « mode dégradé », notamment sur des missions qui consistent en la protection d'enfants pour lesquels il a une obligation de moyens et de résultats, en instaurant un climat de terreur, nous considérons que Christian Poiret n'est, non seulement pas à la hauteur de sa fonction, mais qu'il est aussi dangereux pour le personnel départemental, que nous représentons, comme pour les populations.

En tant que président de la collectivité et employeur, Christian Poiret a une obligation de protection vis à vis des agent-es de la collectivité en garantissant leur santé et leur sécurité dans l'exercice de leurs missions. *la Cour de cassation, dans un arrêt du 25 janvier dernier, considère que constitue un harcèlement moral institutionnel les agissements visant à mettre en œuvre, en connaissance de cause, une politique d'entreprise ayant pour objet la dégradation des conditions de travail de tout ou partie des salariés et ce, pour réduire des effectifs ou atteindre tout autre objectif et qui est susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité de ces salariés, d'altérer leur santé physique ou mentale ou de compromettre leur avenir professionnel.*

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, nous vous demandons d'agir. Nous vous appelons à prendre vos responsabilités et à exiger la démission de Christian Poiret. Il en va de la dignité des agent-es du Département, de l'efficacité des services publics et de l'avenir de notre territoire.

Résolu-es et déterminé-es à protéger nos collègues, nous vous demandons :

- **d'agir pour exiger la démission de Christian Poiret et d'ouvrir une nouvelle voie, plus respectueuse des agent-es et des usager-es.**
- **d'instaurer un dialogue constructif avec les agent-es et leurs représentant-es. Nous attendons de la majorité départementale la constitution d'un nouvel exécutif qui s'engagera sur d'autres choix. Des choix qui doivent restaurer la sérénité dans les relations sociales et garantir la sécurité des agent-es dans l'exercice de leurs missions de service public.**

Lille, le 11 février 2025